

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

## CIRCULAIRE 030-17

Le 8 mars 2017

### LIMITES DE POSITION POUR 39 NOUVEAUX CONTRATS À TERME SUR ACTIONS CANADIENNES

En prévision de l'inscription à la cote de 39 contrats à terme sur actions canadiennes additionnels à la Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) en date du 10 mars, 2017, les limites de position pour chacun des 39 contrats à terme sur actions sont énumérées dans les tableaux ci-joints. Ces limites de position s'appliquent au cumulatif des positions d'option et des positions nettes de contrats à terme sur actions pour tous les mois d'échéances combinés, du même côté du marché, ayant le même titre sous-jacent (position acheteur ou vendeur) et ce, en vertu de l'article 6651 des Règles de la Bourse. **Ces nouvelles limites entrent en vigueur le 10 mars 2017.**

Symbole du contrat à terme sur actions	Symbole du sous-jacent	Nom de la société du sous-jacent	Limite de position (contrats)
FAE	AEM	Mines Agnico Eagle Limitée	250,000
FGA	AGU	Agrium Inc.	75,000
FTA	ATD.B	Alimentation Couche Tard Inc., Cl. B	250,000
FAX	ARX	ARC Resources Ltd.	250,000
FBA	ABX	Société Aurifère Barrick	250,000
FBB	BB	BlackBerry Limited	250,000
FBD	BBD.B	Bombardier Inc., Cl. B	250,000
FBM	BAM.A	Brookfield Asset Man. Inc., Cl. A	250,000
FOC	CCO	Corporation Cameco	250,000
FCQ	CNQ	Canadian Natural Resources Limited	250,000
FCP	CP	Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	75,000
FCT	CTC.A	Société Canadian Tire Limitée (La), Cl. A	50,000
FVE	CVE	Cenovus Energy Inc.	250,000
FGI	GIB.A	Groupe CGI Inc., Cl. A	250,000
FCG	CPG	Crescent Point Energy Corp.	250,000
FDO	DOL	Dollarama Inc.	75,000
FEL	ELD	Eldorado Gold Corp.	250,000
FMQ	FM	First Quantum Minerals Ltd.	250,000
FFV	FNV	Franco-Nevada Corp.	250,000

Symbole du contrat à terme sur actions	Symbole du sous-jacent	Nom de la société du sous-jacent	Limite de position (contrats)
FWN	WN	George Weston limitée	50,000
FGW	GIL	Vêtements de Sport Gildan Inc. (Les)	250,000
FGG	G	Goldcorp Inc.	250,000
FHS	HSE	Husky Energy Inc.	250,000
FMO	IMO	Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	250,000
FKK	K	Kinross Gold Corporation	250,000
FLL	L	Compagnies Loblaw limitée (Les)	250,000
FMI	MG	Magna International Inc	250,000
FMU	MRU	Metro Inc.	250,000
FPO	POT	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	250,000
FQR	QSR	Restaurant Brands International	75,000
FIR	RCI.B	Rogers Communications Inc., Cl. B	250,000
FSA	SAP	Saputo	200,000
FSJ	SJR.B	Shaw Communications Inc., Cl. B	250,000
FLW	SLW	Silver Wheaton Corp.	250,000
FCL	SNC	Groupe SNC-Lavalin inc.	75,000
FSU	SU	Suncor Énergie Inc.	250,000
FTK	TECK.B	Teck Resources Limited, Cl. B	250,000
FRV	VRX	Valeant Pharmaceuticals International, Inc.	250,000
FYR	YRI	Yamana Gold Inc.	250,000

Veillez noter qu'en vertu de [l'article 6651](#) - *Limites de position applicables aux options et aux contrats à terme sur actions* des règles de la Bourse, les options d'achat vendues, les options de vente achetées, les positions vendeur nettes sur contrats à terme sur actions et une position à découvert dans la valeur sous-jacente sont du même côté du marché et, les options de vente vendues, les options d'achat achetées, les positions acheteur nettes sur contrats à terme sur actions et une position acheteur dans la valeur sous-jacente sont du même côté du marché.

Le rapport de déclaration des positions en cours importantes (LOPR) pour les contrats à terme sur actions doit être soumis conformément à [l'article 14102](#) - *Rapports relatifs à l'accumulation de positions pour les instruments dérivés*. Le seuil de déclaration des contrats à terme sur actions est de **250 contrats**. Veillez vous référer à la circulaire [149-16](#) pour plus d'information.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M. Jasminder Jakhar, analyste de marché principal, Division de la réglementation, au 514 787-6543, ou à l'adresse courriel [jasminder.jakhar@tmx.com](mailto:jasminder.jakhar@tmx.com).

Julie Rochette  
Vice-présidente et chef des affaires réglementaires